

# Gestion de l'eau : les enseignements de la sécheresse 2022

Publié le 19 avril 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

En date de mars 2023, un rapport ministériel dresse le bilan de la gestion de l'eau pendant la sécheresse de l'été 2022. Constatant "la persistance de vulnérabilités" dans la production et la distribution d'eau potable face au changement climatique, les auteurs du rapport proposent des pistes d'amélioration face aux crises à venir.

Plus de **1 200 cours d'eau totalement asséchés**, **93 départements touchés par les restrictions en eau**, une **production agricole en baisse** (de 10 à 30%), plus d'un millier de communes approvisionnées en eau par camion ou bouteilles... l'épisode de sécheresse "*hors norme*" de 2022 en France a eu un effet considérable sur la gestion de l'eau. "*Le pire a été évité*" selon le [Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse de 2022](#) , commandé notamment par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement.

Au 1<sup>er</sup> avril 2023, [75% des nappes phréatiques ont un niveau bas ou très bas](#) , a annoncé, le 13 avril 2023, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Certaines communes des Pyrénées orientales organisent déjà des distributions de bouteilles d'eau.

Face à ce contexte de réchauffement climatique mondial, comment mieux préparer les territoires aux risques récurrents de sécheresse estivale ?

## Les limites du dispositif sécheresse de 2021

Le **dispositif sécheresse mis en place en 2021 "a globalement fait ses preuves"**, estime le rapport interministériel. Il relève cependant des insuffisances face aux "*spécificités territoriales*", notamment sur :

- la coordination des services de l'État au niveau local ;
- le cadrage national de la gestion de crise par les préfets (arrêtés de restriction d'eau perçus comme "*trop sévères*" ou "*laxistes*" par les usagers) ;

- la gouvernance et les conventions de gestion des retenues d'eau (les obligations de lâchers d'eau par exemple) ;
- le recueil et le partage des données (état des cours d'eau, des nappes, contrôles sanitaires...).

### Quel est le cadre de gestion des sécheresses ?

Le dispositif sécheresse, refondu en 2021, comprend trois outils :

- un arrêté d'orientations de bassin (AOB) : principes généraux de la gestion de la sécheresse dans les sept grands bassins hydrographiques de métropole ;
- un arrêté-cadre départemental (voire interdépartemental) sur les restrictions graduées en fonction de la gravité de la situation (vigilance, alerte, alerte renforcée et crise) ;
- des arrêtés de restriction temporaire de la consommation d'eau pris par le préfet de département en cas de débits des cours d'eau insuffisants.

Le préfet est l'autorité compétente pour gérer les crises et les restrictions en eau.

## Comment mieux préparer les territoires au risque de sécheresse ?

Le rapport interministériel publie **18 propositions** (dont celles inscrites dans le "*plan eau*" présenté par le Gouvernement le 30 mars 2023) autour de **quatre perspectives** :

- des plans de sobriété pour les principaux usages (utilisation d'eaux usées, modification du modèle agricole..) ;
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable et des usages de sécurité civile (diagnostics de vulnérabilité, schémas départementaux d'alimentation en eau potable, tarification progressive...) ;
- un "*écowatt de l'eau*" ;
- une communication sur la durée et pas seulement en période de crise (outils plus performants de diffusion des niveaux d'alerte et des restrictions, communication nationale sur les bonnes pratiques en matière d'économie d'eau...).